Résolution sur le rétrécissement de l’espace dévolu à la société civile au Cambodge, en particulier le cas de l’organisation de défense des droits des travailleurs CENTRAL

2024/2952(RSP) - 28/11/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 492 voix pour, 5 contre et 102 abstentions, une résolution sur le rétrécissement de l'espace de la société civile au Cambodge, en particulier le cas de l'organisation de défense des droits des travailleurs CENTRAL.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE.

Le Parlement a condamné le rétrécissement de l'espace civique au Cambodge et a appelé à la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, militants, journalistes, défenseurs des droits de l'homme et autres acteurs de la société civile détenus pour des motifs politiques. Il a également appelé à la cessation immédiate de toute répression et de tout harcèlement à l'encontre des acteurs de la société civile.

Pour leur part, les autorités cambodgiennes sont invitées à :

- rejeter toutes les accusations motivées par des considérations politiques à l'encontre du Center for Alliance of Labour and Human Rights (CENTRAL) et de ses membres, à mettre un terme aux audits et aux campagnes de diffamation motivés par des considérations politiques, et à respecter le rôle des organisations de la société civile;

- modifier la loi sur les syndicats, la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales (LANGO) et toute autre législation pertinente afin de les aligner sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et de travail, en garantissant la protection des travailleurs et de la société civile.

Les entreprises opérant dans l'UE et s'approvisionnant au Cambodge sont invitées à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement, en garantissant des pratiques d'approvisionnement responsables et en tirant parti de leur influence pour promouvoir et défendre les droits des travailleurs.

La Commission et les États membres sont invités à évaluer les modifications apportées aux préférences tarifaires (dans le cadre du programme «Tout sauf les armes») motivées par la non-coopération du gouvernement cambodgien en matière de réparation et de prévention des violations des droits de l’homme, ainsi qu'à envoyer un message clair selon lequel l'amélioration des droits de l'homme et la sauvegarde des libertés de la société civile sont des conditions préalables à la coopération économique, au commerce et à l'investissement.

En outre, la résolution appelle l'UE et la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et efficaces, y compris des sanctions ciblées contre les responsables de la répression politique, afin d'exercer une pression sur le gouvernement cambodgien jusqu'à ce que tous les prisonniers politiques soient libérés.

Enfin, les États membres et le SEAE sont invités à accroître toutes les formes de soutien, y compris financier, à la société civile cambodgienne et à assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme, des représentants de la société civile et des membres de l'opposition persécutés.